

CAP DIGITAL

Lieux d'exécution FORJECNOR 2000 :

BLANGY SUR BRESLE - 4 rue Chekroun
DIEPPE - Route de l'Escarpe
EU – Place Guillaume le Conquérant

Dates de réalisation

Du 07/01/2019 au 30/09/2020

Nombre d'heures :

Parcours moyen de 100 h, maximum 150 heures

Durée hebdomadaire :

En centre : au moins trois demi-journées de formation par semaine en présentiel

Au moins 10 % du nombre total d'heures réalisées devra être réalisé à distance. Cette modalité est à adapter aux besoins de chaque stagiaire

En entreprise : Néant

Rémunération : Non

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure une protection sociale durant toute la durée de la formation

Objectifs :

- Maîtriser l'environnement informatique et numérique (fonctionnement d'un ordinateur, installation de logiciels...)
- Utiliser les outils numériques comme moyen de communication : mails, réseaux sociaux, logiciels audio ou de voix (Skype...)
- Utiliser l'outil Internet tout en respectant les principes liés à l'utilisation des écrans, pour aller vers des usages responsables et citoyens d'Internet. Cette démarche devra inclure un apport de connaissances techniques, juridiques, économiques... utiles à une meilleure compréhension des univers numériques
- Maîtriser les compétences de base d'un logiciel de traitement de texte
- Comprendre et gérer son identité numérique

Méthodes pédagogiques

- Parcours et pédagogie personnalisés
- Dynamique de groupe
- Autoformation guidée
- Outils numériques (ONLINEFORMAPRO /SKYPE, etc.)
- Outils ajustés au projet social et/ou professionnel

Pré requis :

- En recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi
- Sortis de formation initiale depuis plus de 9 mois
- Sortis depuis moins de 9 mois de formation initiale et suivis par la Mission Locale dans le cadre de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD)
- Salariés en contrats aidés et aux salariés sous contrat au sein de structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), en complémentarité des obligations de l'employeur, de l'intervention de son OPCA et de l'éventuelle mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) du salarié

Et

- Ayant besoin d'acquérir ou de consolider leur socle de compétences numériques afin d'accéder à un emploi et/ou à une formation dans les meilleures conditions

Étapes pour intégration de la formation :

- Réunions d'information
- Entretien individuel
- Positionnements
- Entretien de restitution
- Entrée sur l'action (1 mois maximum après les positionnements)

Pour tout renseignement :

Nom – Prénom : **PAN Sabine**

☎ **02.32.14.40.40**

✉ **secretariat.dieppe@forjecnor2000.com**